

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Anna Perret et consorts au nom Le groupe des Vert.e.s - Fermeture de Vetropack à St Prex : quel impact sur la promotion d'une économie circulaire et la durabilité du système alimentaire? (24_INT_57)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le fabricant d'emballages en verre Vetropack évalue la possibilité de fermer son usine historique de St-Prex en seconde partie d'année. Cette usine est la plus petite usine du groupe qui en possède d'autres dans huit pays européens.

Cette fermeture signifierait la fin de la production indigène d'emballages en verre (l'usine de St Prex est la dernière à en produire en Suisse), la perte de 180 emplois à St Prex et la fin d'un important pan de l'histoire du village.

Les raisons invoquées sont le nécessaire remplacement du four à fusion qui arrive en fin de vie dont le coût s'élève à 30 millions de francs. Un investissement jugé « non viable économiquement dans les conditions actuelles » : coûts très élevés en Suisse (matières premières, énergie, main d'œuvre), répercussion des crises internationales, inflation élevée en Europe, modification de comportements des consommateurs et baisse temporaire de la demande de matériaux d'emballage.

A l'avenir, les bouteilles destinées principalement aux producteurs suisses de vin, de spiritueux et de bière devraient donc être importées, par exemple des usines Vetropack situées en Autriche ou en Italie. Qu'en penser si on ajoute aux considérations économiques et sociales, la dimension environnementale ? Qu'est-ce que ça signifie pour la durabilité de notre système alimentaire et pour notre politique climatique ?

Dans cette perspective, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

- 1. Selon la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050, un tiers des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le système alimentaire suisse est lié à la consommation intermédiaire, la transformation et au conditionnement. Est-ce que cette proportion d'émissions de GES (1/3 pour la consommation intermédiaire, la transformation et le conditionnement et 2/3 pour la production agricole) s'applique également au système alimentaire vaudois ?*
- 2. Les emballages en verre ont un potentiel environnemental particulièrement intéressant car ils peuvent être collectés, nettoyés puis réutilisés sans transformation préalable. Selon les initiateurs du projet vaudois Bottle Back, la bouteille lavable génère 85% de GES en moins que son équivalent à usage unique. De quelle manière le Conseil d'Etat pourrait-il soutenir la transition des chaînes industrielles, du système logistique, des emplois vers une industrie du verre circulaire ?*
- 3. Est-ce que le Conseil d'État estime qu'il est important d'avoir au moins un fabricant d'emballages en verre pour l'industrie alimentaire et de boissons en terres vaudoises dans une perspective de maintien de ce savoir-faire et de promotion de cet emballage dans une perspective d'économie circulaire ?*
- 4. De quelle manière le Conseil d'État pourrait-il intervenir afin d'éviter la fermeture de l'usine Vetropack à St Prex pour sauvegarder les emplois et le savoir-faire ?*
- 5. La mise en place d'une task force pilotée par le DEIEP a été annoncée dans un communiqué de presse du Conseil d'Etat le 7 mars 2024. Quel sera le rôle et le calendrier de travail de cette task force ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec attention des questions posées par Madame Anna Perret et consorts au nom Le groupe des Vert.e.s et y répond de la manière suivante.

1. Selon la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050, un tiers des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le système alimentaire suisse est lié à la consommation intermédiaire, la transformation et au conditionnement. Est-ce que cette proportion d'émissions de GES (1/3 pour la consommation intermédiaire, la transformation et le conditionnement et 2/3 pour la production agricole) s'applique également au système alimentaire vaudois ?

Le bilan carbone du canton de Vaud évalue les émissions de GES de serre du canton, y compris les émissions importées. On estime que l'alimentation des vaudois correspond au total à 1'693'000 tCO₂eq, qui inclut la production agricole, les bâtiments, les transports ou encore la transformation.

L'impact de l'agriculture vaudoise, y compris la part exportée, est évaluée à 446'000 tCO₂ eq. et ne se compose que des émissions directement liées aux pratiques agricoles dans les exploitations (par ex. épandages d'engrais de ferme, digestion des ruminants, ...). Les émissions liées par exemple à la production de chaleur pour des serres ou à la consommation de carburants pour les engins agricoles sont intégrées dans les catégories Bâtiments et Transports respectivement. C'est le cas également pour les autres étapes du système alimentaire vaudois. En effet, les émissions liées au transport des denrées, à leur transformation ou à leur conditionnement sont comptabilisées dans les catégories correspondantes (Transports et Industrie).

Les données disponibles au niveau cantonal ne permettent pas de mettre en avant la part des émissions de ces catégories imputables directement au système agroalimentaire vaudois (Agriculture, Transport, Industrie, Bâtiments). Pour pouvoir répondre à la question de manière précise, il faudrait pouvoir avoir accès aux données suivantes sur l'entier du territoire (qui ne sont pas disponibles) :

- Importation de denrées agricoles par type de denrée dans le canton de Vaud (provenant de l'étranger ou des autres cantons suisses) ;
- Exportation de denrées agricoles du canton de Vaud vers les autres cantons suisses ou vers l'étranger ;
- Part des émissions de l'industrie agroalimentaires dans le canton de Vaud (par rapport aux autres industries) ;
- Exportation des denrées transformées à l'étranger et dans les autres cantons suisses ;
- Importation d'autres produits utilisés dans l'agroalimentaire dans le canton de Vaud (emballage par exemple) ;
- Part du transport associé à l'agroalimentaire ;
- Part de la consommation d'énergie associée à l'agroalimentaire (notamment restaurant, cuisine, etc.)
- Part agricole de tous les produits transformés importés ;
- Etc...

Si cette répartition de 1/3 – 2/3 ne peut donc pas être validée numériquement pour le système alimentaire vaudois, l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) ne voit toutefois pas quelles raisons et particularités du système alimentaire vaudois permettraient de penser que ces proportions pourraient être différentes. Le système alimentaire suisse semble tout à fait représentatif du système alimentaire vaudois.

Enfin, il est intéressant de noter que la [Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050](#) mentionne le fait que, par personne et pour les denrées alimentaires, 1/3 est produit en Suisse et 2/3 sont émis à l'étranger lors de la fourniture des produits importés : « *En 2020, selon la comptabilité environnementale, l'empreinte GES des ménages suisses pour les denrées alimentaires s'élevait à 16,8 millions de tonnes d'équivalents CO₂ (éq.-CO₂), ce qui correspond à près de 24 % de l'empreinte GES totale des ménages. Par personne, cela revient à environ 1,9 tonne d'éq.-CO₂ par année. Sur les 16,8 millions de tonnes d'éq.-CO₂, 5,8 millions sont produits en Suisse même, tandis que les deux tiers restants sont émis à l'étranger lors de la fourniture de produits importés, notamment des denrées alimentaires, mais aussi des intrants comme les engrais minéraux, les aliments pour animaux et la tourbe.* »

2. Les emballages en verre ont un potentiel environnemental particulièrement intéressant car ils peuvent être collectés, nettoyés puis réutilisés sans transformation préalable. Selon les initiateurs du projet vaudois Bottle Back, la bouteille lavable génère 85% de GES en moins que son équivalent à usage unique. De quelle manière le Conseil d'Etat pourrait-il soutenir la transition des chaînes industrielles, du système logistique, des emplois vers une industrie du verre circulaire ?

La réutilisation des emballages en verre permet effectivement de réduire de manière significative l'impact environnemental par rapport à un emballage en verre à usage unique. C'est toutefois également le cas pour des emballages réutilisables dans d'autres matériaux (par exemple plastique). Il n'est donc pas possible de se prononcer de manière définitive sur le fait qu'un emballage en verre réutilisé est la meilleure option du point de vue de l'impact environnemental.

Globalement, ce sont bien les filières de réemploi (lavage et réutilisation) qu'il faut favoriser pour permettre de réduire les impacts sur l'environnement, quel que soit le matériau. Le recyclage du verre (pour fabriquer de nouveaux emballages à usage unique) a un intérêt environnemental réel, mais beaucoup plus relatif. En effet, la refonte du verre et le moulage de nouvelles bouteilles est un procédé très énergivore et son empreinte environnementale s'en trouve péjorée.

Dans son Programme de législature 2022-2027, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif de devenir un canton pionnier de l'économie circulaire des matériaux, d'intégrer la finitude des ressources dans les différentes planifications et politiques publiques et d'intégrer une stratégie de réemploi, de réutilisation et de recyclage des matériaux dans les gestions cantonales des déchets et d'approvisionnement en matières premières.

Dans le cadre du fonds de soutien à l'économie durable (FSED)¹, géré par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), le canton de Vaud soutient déjà plusieurs initiatives qui favorisent le réemploi (dont le projet *Bottleback* qui est mentionné dans l'interpellation). Outre le projet *Bottleback*², on peut également mentionner le projet *ça vaud l'retour*³, ou encore un projet mené par les entreprises Dicifood et Unpack qui favorisent les emballages lavables et réutilisables pour les fruits et les produits secs. Enfin, il convient de noter que d'autres initiatives privées sont également en place depuis plusieurs années chez certains vigneron. Par exemple, la Cave Crausaz à Féchy réutilise ses bouteilles grâce à un système de consigne instauré il y a plus de huitante ans. Ce dispositif permet à la cave de réemployer 80 % de ses bouteilles, limitant ainsi l'achat de nouvelles bouteilles à seulement 20 %.

Le dernier appel à projets collaboratifs du FSED sur le thème de l'économie circulaire a rencontré un vif succès, puisque plus de 20 préprojets ont été déposés. Plusieurs de ces projets visent d'ailleurs à soutenir le lavage et le réemploi d'emballages ou d'autres types de produits. A noter également qu'un prochain appel à projet du FSED portera sur la logistique durable, une problématique proche de l'économie circulaire. Le FSED a également soutenu *la fabrique circulaire*⁴, une initiative qui accompagne des entreprises dans la mise en place de projets d'économie circulaire ainsi que plusieurs nouvelles offres durables en lien avec cette thématique.⁵

Enfin, le Conseil d'Etat évalue également les différentes mesures qui pourraient être mises en œuvre pour renforcer et développer le système de réutilisation des contenants en verre dans notre canton dans la cadre de la réponse à apporter au postulat d'Albert Mocchi et consorts (23_POS_59, Le retour de la bouteille).

3. Est-ce que le Conseil d'Etat estime qu'il est important d'avoir au moins un fabricant d'emballages en verre pour l'industrie alimentaire et de boissons en terres vaudoises dans une perspective de maintien de ce savoir-faire et de promotion de cet emballage dans une perspective d'économie circulaire ?

Comme mentionné dans l'interpellation, une économie circulaire des emballages est avant tout une économie de la réutilisation (logistique, lavage, contrôle qualité, réutilisation). Le rôle d'un fabricant de verre comme Vetropack est actuellement principalement de refondre des déchets de verre et produire de nouvelles bouteilles. Dans une économie circulaire, ou de la recirculation du verre, la fabrication de nouveau emballage en verre reste nécessaire, mais dans une proportion nettement moindre. Par exemple, dans le cas hypothétique où tous les emballages en

¹ Mesure projets collaboratifs durables : <https://www.vd.ch/economie/soutien-aux-entreprise/economie-durable/projets-collaboratifs>

² <https://bottleback.ch/>

³ <https://cavaudlretour.ch/>

⁴ <https://lafabriquecirculaire.ch/>

⁵ Plus d'information disponible sur : www.viva-vaud.ch

verre seraient réutilisés 50 fois, la quantité de verre neuf à produire serait 50 fois inférieure à la quantité de verre produite aujourd'hui. Les capacités de production en Europe devraient donc être largement revues à la baisse. Du point de vue de l'impact environnemental, la répartition des sites de production devrait alors faire l'objet d'une optimisation entre économies d'échelles (sur le plan financier et énergétique) et impacts liés au transport. Il est donc difficile de se prononcer sur la pertinence d'avoir un site de production en Suisse car la réponse dépendra de sa taille et de la répartition en Europe des autres fabricants.

Un constat similaire peut s'appliquer à la situation actuelle en Suisse (taux de recyclage important, taux de réutilisation négligeable). Pour mesurer l'impact environnemental de la filière du verre et donc comparer différents scénarios (avec ou sans producteur en Suisse), il faudrait pouvoir disposer d'informations qui ne sont pas disponibles (flux de verre neuf, flux des déchets de verre, efficacité des usines de production du verre, mode de transport).

Enfin, dans sa réponse du 12 avril 2024 à un courrier que lui a adressé la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation et de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) à ce sujet, le Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a confirmé que le Conseil fédéral ne considérait pas l'industrie de l'emballage en verre comme stratégique pour le pays et ne voyait donc aucune nécessité d'intervenir.

4. De quelle manière le Conseil d'État pourrait-il intervenir afin d'éviter la fermeture de l'usine Vetropack à St Prex pour sauvegarder les emplois et le savoir-faire ?

Suite à l'annonce le 7 mars 2024 de l'ouverture d'une procédure de consultation sur l'avenir du site de Vetropack à Saint-Prex, le Conseil d'État a institué une Task Force (TF) interdépartementale, pilotée par le DEIEP. Cette TF avait pour mission d'étudier toutes les solutions possibles et innovantes pour le maintien ou la transformation du site ainsi que la préservation des emplois et du savoir-faire. *(Pour plus de détails, voir la réponse à la question 5.)*

Malheureusement, malgré les propositions faites à Vetropack et les efforts déployés par la TF, en parallèle des démarches des partenaires sociaux, il n'a pas été possible d'empêcher la fermeture de l'usine Vetropack à Saint-Prex. Cette fermeture illustre les défis auxquels l'industrie lourde est confrontée en Suisse. Ces défis incluent une forte compétitivité, des coûts de production et d'énergie élevés, ainsi qu'un franc suisse fort, nuisant aux exportations. Dans ce contexte, il faut noter que la marge de manœuvre du Conseil d'État pour éviter la fermeture du site et préserver les emplois était très restreinte.

5. La mise en place d'une task force pilotée par le DEIEP a été annoncée dans un communiqué de presse du Conseil d'Etat le 7 mars 2024. Quel sera le rôle et le calendrier de travail de cette task force ?

La TF pilotée par le DEIEP avec les départements concernés s'est réunie en séance plénière à deux reprises, le 20 mars et le 8 avril 2024. Elle était composée de représentants de plusieurs départements en lien avec les thématiques de l'emploi, de l'industrie et de l'innovation, de l'agriculture, de la fiscalité, de la durabilité, de l'environnement et de l'aménagement du territoire ainsi que de deux représentants de la municipalité de Saint-Prex. La TF a étudié en détails toutes les solutions possibles au niveau cantonal et fédéral pour sauver le site et préserver les emplois et le savoir-faire. Plusieurs experts ont notamment été sollicités par elle sur des aspects techniques, notamment en lien avec les nouvelles technologies de four existantes (oxy-combustion). Toutefois, il est rapidement apparu que l'absence de données chiffrées disponibles concernant la rentabilité du site ainsi que les flux logistiques limitait considérablement le travail de la TF et donc l'élaboration de solutions.

La Cheffe du DEIEP, accompagnée d'une délégation de la TF, s'est par ailleurs rendue à deux reprises, les 9 et 23 avril 2024, sur le site de Vetropack à Saint-Prex. Elle y a rencontré les employés et a participé aux séances réunissant les partenaires sociaux et la direction de l'entreprise dans le cadre de la procédure de consultation qui était en cours, ceci dans le but d'identifier des pistes pour la préservation du site et des emplois.

Le 25 mars 2024, la Cheffe du DEIEP a également adressé un courrier au Conseiller fédéral en charge du DEFR et donc à la tête de l'office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, sollicitant sa position sur l'importance stratégique de cette fonderie pour la Suisse ainsi que sur les conséquences d'une fermeture du site de Saint-Prex sur l'approvisionnement du pays en emballages en verre et le recyclage de celui-ci. Dans sa réponse du 12 avril 2024, le Conseiller fédéral en charge du DEFR indiquait que le Conseil fédéral ne considérait pas cette industrie comme stratégique pour le pays et ne voyait donc aucune nécessité d'intervenir.

Enfin, le 30 avril 2024, la Cheffe du DEIEP ainsi que la responsable de la TF ont accompagné le CEO et le Président du Conseil d'administration de Vetropack à une réunion à Berne avec les Conseillers fédéraux en charge du DEFR et du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). L'objectif de cette rencontre était d'évaluer dans quelle mesure les différents instruments (aides financières à la décarbonation des processus industriels) prévus dans la Loi sur le CO₂ et la Loi sur le climat et l'innovation, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025, pouvaient permettre à la direction de Vetropack de maintenir le site de production à Saint-Prex et de renoncer à sa fermeture.

Mentionnons enfin qu'en parallèle, de nombreuses autres démarches informelles ont été entreprises auprès de différentes parties prenantes.

Toutes ces démarches n'ont malheureusement pas pu empêcher la direction de Vetropack d'annoncer la fermeture de son site de production de Saint-Prex en date du 14 mai 2024, après avoir examiné toutes les propositions qui leur avaient été présentées pour un développement futur du site. Le Conseil d'État a exprimé son regret face à cette décision et a manifesté sa solidarité aux 180 employés. Il a appelé l'entreprise à assumer sa responsabilité en trouvant des solutions d'accompagnement constructives et a indiqué qu'il veillerait au respect des procédures en vigueur en la matière.

La TF poursuit maintenant son travail. 5 axes ont été identifiés :

1. Négociation d'un plan social et résiliation des contrats de travail

Ce point prioritaire relève de la compétence unique des partenaires sociaux. La direction de Vetropack s'est engagée à plusieurs reprises à négocier un plan social pour les 175 collaborateurs touchés par les suppressions d'emplois. La TF ainsi que la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) suivent l'évolution de cette négociation de près. La Cheffe du DEIEP a explicitement demandé à la direction de Vetropack de geler les licenciements jusqu'à la signature d'un plan social solide et respectueux des employés.

2. Avenir des employés

En complément au futur plan social, l'Office Régional de Placement (ORP) de Morges et la Caisse cantonale de Chômage sont prêts à accompagner les employés dans leur recherche d'emploi.

3. Avenir du site industriel de Saint-Prex

L'avenir du site industriel constituera également l'un des dossiers que les autorités régionales ainsi que la TF suivront de près.

4. Table ronde sur la place industrielle vaudoise

La fermeture du site de Vetropack à Saint-Prex a relancé le débat sur la pertinence d'une politique de soutien aux industries, aussi bien au niveau cantonal que fédéral. Au niveau cantonal, plusieurs interventions ont été déposées. Le DEIEP a organisé une première table ronde sur l'avenir de la place industrielle vaudoise le 24 mai 2024.

Au niveau fédéral, la Conseillère nationale vaudoise Sophie Michaud Gigon a déposé une motion ([Fermeture de Vetropack à St-Prex \(VD\), dernière usine suisse de bouteilles en verre : une stratégie industrielle s'impose](#)) qui charge le Conseil fédéral de développer une stratégie industrielle pour conserver des secteurs industriels clés pour l'approvisionnement du pays, notamment le secteur du verre nécessaire à une économie circulaire.

5. Récupération et recyclage du verre

De nombreuses questions liées à la récupération et au recyclage du verre se posent avec la fermeture du site de production de Vetropack à Saint-Prex. La TF est chargée de traiter ces questions en collaboration avec le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), qui pilotera les réflexions via l'expertise-métier de la Direction générale de l'environnement (DGE).

Au niveau fédéral, le Conseiller aux États vaudois Pierre-Yves Maillard a déposé une motion ([Pour une filière du verre recyclé en Suisse](#)) pour demander au Conseil fédéral d'introduire, en application des articles 30d et 32a bis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), de façon proportionnée, des restrictions à l'utilisation de verre non-recyclé et de verre recyclé produit loin de nos lieux de consommation, de manière à rendre économiquement profitable la fabrication et la commercialisation de verre recyclé en Suisse.

La Conseillère nationale vaudoise Sophie Michaud Gigon a également déposé une motion ([Mettre en place des objectifs de réutilisation du verre pour développer la filière économique des emballages](#)) qui charge le Conseil fédéral d'introduire des objectifs de réutilisation pour les emballages en verre, notamment par le biais de l'Ordonnance sur les emballages de boissons (OEB), pour développer l'économie circulaire du verre en Suisse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 juin 2024.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni